

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-1053

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Fleurieu-sur-Saône

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 9 rue du Putet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charmot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-1053**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Fleurieu-sur-Saône

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 9 rue du Putet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la régularisation foncière du parking de proximité situé rue du Putet à Fleurieu-sur-Saône, réalisé conformément à l'emplacement réservé de voirie ER n° 11 figurant au plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H), la Métropole de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale d'environ 288 m² sises 9 rue du Putet à Fleurieu-sur-Saône et appartenant aux consorts Comte.

Il s'agit des parcelles cadastrées AB 493 et 494, d'une superficie respective d'environ 197 m² et 91 m² qui seront classées dans le domaine public de voirie métropolitain après acquisition.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles se ferait au prix de 75 € le mètre carré, soit 21 600 € pour 288 m². Les biens sont cédés libres de toute location ou occupation, leur emprise correspondant au talus existant. Les frais d'établissement du document d'arpentage seront pris en charge par la Métropole.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises de location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition par la Métropole, au prix de 75 € le mètre carré, soit 21 600 € pour 288 m², biens cédés libres de toute location ou occupation, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées AB 493 et 494, situées 9 rue du Putet à Fleurieu-sur-Saône et appartenant aux consorts Comte, dans le cadre de la régularisation foncière du parking de proximité.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021, pour un montant de 55 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 21 600 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 930 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-268753-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
